



Forum: Hors Sujet !!

Topic: [resolu]Cherche licence serieuse.

Subject: Re: Cherche licence serieuse.

Posté par: zeuro

Contribution le : 16/4/2010 13:59:26

Tu ne peux pas diffuser une oeuvre anonymement.

On finira toujours faire le lien avec ton compte Vimeo ou Blendswap ou ton url.

Et ensuite, revendiquer la paternité de l'oeuvre ne peut pas apporter d'ennuis.
Sauf si elle est discriminatoire, diffamatoire, etc...

C'est pour démêler le faux du vrai qu'on a des juges et des avocats qui se basent sur les lois et des preuves.

Dans n'importe quel domaine pour prouver ta bonne foi, le mieux est toujours de fournir des documents écrits datés et signés.

Les mails sont comptés dedans, tout comme tes posts sur le forum.

Donc amasser un maximum de documents, de copies de fichiers est une protection normalement suffisante.

L'intérêt d'une licence est de définir toi-même comment tu veux que ton oeuvre soit diffusée et utilisée.

Renoncer à la licence ou à un contrat, c'est renoncer à tes droits.

Tu ne peux pas être condamné pour avoir défini un cadre légal.

Les vendeurs d'armes ne sont pas condamnés pour meurtre pour avoir diffusé des armes selon la loi.

L'usage qui est fait par d'autres de ton art libre ne peut pas être reproché.